

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 1^{er} mars 2016** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Monsieur Jacques Demers, conseiller
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
 - 3.1 Projet de règlement numéro 2016-304 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de créer la zone R-33
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 février 2016
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Liste de taxes impayées/Procédure de vente pour taxes
 - 5.4 ADMQ - Formation
 - 5.5 FQM - Formation
 - 5.6 Avril - Mois de la jonquille
 - 5.7 Pavage et resurfaçage du 9e rang - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance de travaux
 - 5.8 Réfection de la rue Daviau - Services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans et devis et pour la surveillance de travaux
 - 5.9 Service d'aqueduc - Suivi avec hydrogéologue
 - 5.10 Service des eaux usées - Mise aux normes panneau électrique
 - 5.11 Service des loisirs - Achat d'un tableau marqueur électronique pour surface de dek hockey
 - 5.12 Service des loisirs - Pistes de BMX phase II
 - 5.13 Service des incendies - Organigramme

6. LÉGISLATION :

- 6.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 2016-304 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de créer la zone R-33
- 6.2 Adoption - Second projet de règlement numéro 2016-304 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de créer la zone R-33
- 6.3 Avis de motion - Règlement numéro 2016-305 concernant la division de la municipalité de Saint-Dominique en six districts électoraux
- 6.4 Avis de motion - Projet de règlement de zonage numéro 2015-294

7. SERVICE DE L'URBANISME :

- 7.1 Rapport du service

8. SERVICE TECHNIQUE :

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

9. SERVICE DE L'AQUEDUC

- 9.1 Rapports d'exploitation - station de traitement de l'eau potable

10. CORRESPONDANCE :

- 10.1 Sommaire de la correspondance
 - Prix Distinction-Famille de la MRC des Maskoutains
 - MRC - Procès-verbal conseil 20/1/2016
 - MRC - CA 26/1/2016
 - MRC - Projet d'ordre du jour 10/2/2016
 - MRC - Ministère de la Sécurité publique - engagements/Schéma de couverture de risques de la MRC
 - Régie - Procès-verbal CE 13/1/2016
 - Régie - Procès-verbal CA 27/1/2016
 - La Moisson Maskoutaine - Cuisines collectives - Statistiques
 - MRC des Maskoutains - Évolution des mises en chantier résidentielles (2006-2015)
 - Cours d'eau Rivière Delorme - branche 61 - demande d'entretien
 - MMQ - Ristourne

11. DIVERS

- 11.1 Facture 2014 de Veolia

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-29

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. CONSULTATION PUBLIQUE

3.1. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN DE CRÉER LA ZONE R-33

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux projets de règlements mentionnés en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-30

5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-31

5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beaugard
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 1er mars 2016 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires (semaine 4 à 7) :	34 186,82 \$
• Chèques C0009700 à C0009772 :	134 070,94 \$
• Chèques manuels M0007208 à M0007214 :	8 927,42 \$
• Accès D L1600010 à L1600027 :	31 622,37 \$
Total :	208 807,55 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-32

5.3. LISTE DE TAXES IMPAYÉES/PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT la liste des immeubles de Saint-Dominique en défaut de paiement;

CONSIDÉRANT les avis transmis par envoi recommandé;

CONSIDÉRANT qu'aucun paiement n'a été reçu à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Vincent Perron
APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER en date du 1er mars 2016 la liste des taxes impayées, qu'autorisation est donnée à la directrice générale et secrétaire-trésorière de poursuivre les démarches prévues pour vente des immeubles pour défaut de paiement, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique et ce auprès de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-33

5.4. ADMQ - FORMATION

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la formation offerte par l'ADMQ « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils » qui se tiendra le 12 avril prochain à Saint-Hyacinthe et d'en accepter la dépense pour la formation de Christine Massé et Céline Daigneault.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-130-00-454.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-34

5.5. FQM - FORMATION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la formation offerte le 30 avril par la FQM pour trois élus municipaux et d'en autoriser la dépense.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles au poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-35

5.6. AVRIL - MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-36

5.7. PAVAGE ET RESURFACAGE DU 9E RANG - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitations pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de pavage et resurfacement du 9e rang;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet préparé par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'une soumission à pointage et qu'un comité de sélection s'est rencontré à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Consumaj pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de pavage et resurfacement du 9e rang au montant de 10 160 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-300-00-720 et financées à même les redevances Carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-37

5.8. RÉFECTION DE LA RUE DAVIAU - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitations pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la rue Daviau;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions à cet effet préparé par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agissait d'une soumission à pointage et qu'un comité de sélection s'est rencontré à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Les services Exp inc. pour la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux pour la réfection de la rue Daviau au montant de 27 470 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises :

Pour le surfacement, poste budgétaire 22-300-00-720, financé à même la TECQ et Redevances Carrières.

Pour l'aqueduc, le poste budgétaire 22-400-00-72, pour l'égout, le poste budgétaire 22-400-00-743, financés à même la TECQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-38

5.9. SERVICE D'AQUEDUC - SUIVI AVEC HYDROGÉOLOGUE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), lequel remplace le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (RCES);

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce règlement amène des responsabilités supplémentaires aux municipalités quant aux installations de captage d'eau souterraine et de surface;

CONSIDÉRANT l'offre de services proposée par Laforest Nova Aqua à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Laforest Nova Aqua afin d'identifier des éléments à prévoir pour la mise en place du suivi des puits requis en prévision de l'exigence de l'article 68 du RPEP au montant estimé de 1 500 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-413-00-526-04.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-39

5.10. SERVICE DES EAUX USÉES - MISE AUX NORMES PANNEAU ÉLECTRIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jacques Demers

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à ces travaux au montant estimé de 3 100 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-414-00-522-00.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-40

5.11. SERVICE DES LOISIRS - ACHAT D'UN TABLEAU MARQUEUR ÉLECTRONIQUE POUR SURFACE DE DEK HOCKEY

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat d'un tableau de pointage pour installer sur la nouvelle surface de dek hockey, le tout selon la soumission reçue de Nevco inc., au montant de 5 740,60 \$, plus taxes;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste 22-700-00-725.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-41

5.12. SERVICE DES LOISIRS - PISTES DE BMX PHASE II

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend procéder à l'aménagement de la phase II de la piste de BMX récréative sur le terrain des loisirs;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BMXpert à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE RETENIR les services techniques de la firme BMXpert pour la réalisation de la deuxième partie des travaux de construction de la piste BMX au terrain des loisirs pour un montant estimé de 13 950 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-721.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-42

5.13. SERVICE DES INCENDIES - ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT la démission de deux pompiers, soit messieurs Jean Philip James et Serge Richer;

CONSIDÉRANT la réorganisation de la direction du service;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de direction relativement aux nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu sur division :

DE NOMMER le lieutenant Sylvain Pedneault au poste de capitaine.

DE NOMMER le pompier Éric Grenon au poste de lieutenant.

DE NOMMER Mathieu Leblanc, Patrick Bineau et Jeanne Dorion Grenier comme pompiers.

QUE suite à ces nominations, différents achats devront être effectués, soit un ensemble «bunker», bottes, gants, cagoules, casques, vêtements divers, pour un montant estimé de 3 500 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-650.

QUE la municipalité souhaite souligner l'apport de monsieur Serge Richer envers sa communauté pour avoir oeuvré durant plus de trente ans au sein du service des incendies.

ADOPTÉE

6. LÉGISLATION :

6.1. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN DE CRÉER LA ZONE R-33

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Bachand que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le second projet de règlement numéro 2016-304 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de créer la zone R-33.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-43

6.2. ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN DE CRÉER LA ZONE R-33

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages ainsi que l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1) autorise une municipalité à modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors du point précédent;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement de zonage numéro 2016-304 lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique en début de séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le second projet de règlement de zonage numéro 2016-304 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin de créer la zone R-33.

ADOPTÉE

6.3. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-305 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Josée Beauregard que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant la division de la municipalité de Saint-Dominique en six districts électoraux.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6.4. AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-294

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Demers que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement de zonage numéro 2015-294 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216.

L'objet de ce règlement vise la révision complète du règlement de zonage. Il vise, entre autre, les usages autorisés sur l'ensemble du territoire.

Considérant la modification en cours du schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, la Municipalité a cessé son processus de révision complète des règlements d'urbanisme, mais désire se prévaloir de l'effet de gel que lui confère l'avis de motion afin de prohiber les usages et constructions qui seront non-conformes lors de l'entrée en vigueur du règlement 2015-294.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de février 2016 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de février 2016 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC

9.1. RAPPORTS D'EXPLOITATION

Les rapports d'exploitation des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2015 sont déposés au Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-44

10. CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de février 2016 est déposé au Conseil.

11. DIVERS

11.1. FACTURE 2014 DE VEOLIA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait contesté une facture de 2014 concernant une réparation aux jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité était restée sans nouvelle jusqu'en janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions, la facture au montant initial de 1 609,58 \$ a été négociée à 1 171,53 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

DE PAYER la dite facture à Veolia au montant de 1 171,53 \$ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à la présente résolution, seront prises dans le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-45

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Jacques Demers

et résolu à l'unanimité :

de lever cette séance à 20 h 18.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière